



Soutenir les agents confrontés à des événements traumatiques

ACCOMPAGNER UN GROUPE D'AGENTS SUITE A UN EVENEMENT TRAUMATIQUE

Les agents de votre collectivité ou de votre établissement peuvent être confrontés à des situations traumatisantes, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...) : une intervention collective de type « débriefing » avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par cet événement peut alors être mise en place.

Le groupe de parole repose sur un principe simple : créer un espace d'expression verbale où chacun pourra exprimer son ressenti et la manière dont il a vécu l'événement traumatique, pour pouvoir le surmonter plus facilement.

QU'EST-CE QU'UN GROUPE DE PAROLE ?

Il s'agit d'un accompagnement collectif, sous forme d'une séance de « débriefing ». Dans cet espace confidentiel et neutre, les agents peuvent laisser libre cours à l'expression de leurs souffrances, de leurs interrogations ou des difficultés vécues après un traumatisme.

Ce programme est conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, suite au traumatisme, et de prévenir ainsi les arrêts maladie.

La séance de groupe de parole est intégralement prise en charge dans le cadre de votre contrat d'assurance du personnel.

D'une durée de 2 heures environ, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau ou par un(e) psychologue clinicien(ne) Dexia Sofcap/Dexia Sofcah.

Pour faciliter le dialogue et les échanges, les groupes sont limités à 10 personnes maximum.

La prise en charge de vos agents dépend de conditions d'éligibilité.

Il existe cependant d'autres solutions : n'hésitez pas à nous contacter au 02 48 48 14 60. Au cas où certaines situations ne satisferaient pas ces critères, nous étudierions ensemble le programme le mieux adapté.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU GROUPE DE PAROLE ?

Pour les agents :

- L'opportunité de surmonter rapidement le choc, grâce à l'expression des souffrances vécues.
- Une intervention gratuite de soutien psychologique collectif avec un(e) psychologue.
- Une aide à la réinsertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi.
- Une garantie de confidentialité.

Pour l'employeur :

- Un accompagnement rapide suite à un choc traumatique.
- La mise à disposition d'un réseau national de psychologues clinicien(ne)s compétent(e)s et garants du code de Déontologie des psychologues.
- L'organisation et le suivi entièrement pris en charge dans le cadre du contrat d'assurance du personnel.

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi, une équipe à votre écoute

Pour mettre en place un groupe de parole, pour savoir comment le présenter à vos agents, ou pour toute autre demande d'information, notre équipe se tient à votre disposition.

Nous vous accompagnerons tout au long de cette démarche.

Pour cela, il vous suffit de nous contacter :
au 02 48 48 14 60 ou par mail : sme@dexia-sofaxis.com

Dexia Sofcap - Dexia Sofcah
Assurances - Personnels
des collectivités locales
et établissements hospitaliers

